



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 décembre 2023

Délibération n° 23C/08/14

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
6 Décembre 2023		
Date de publication :	Statutaires : 77	Présents : 60
20 décembre 2023	En exercice : 77	Pouvoirs : 9 Votants : 69

Objet : Tarifs du service d'alimentation en eau potable pour l'année 2024

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre à 18h00, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Gannes, sous la présidence de Olivier DE BEULE, président.

Etaient présents :

MM BALTZ Jean-Paul, BAUDUIN Christophe (suppléant de M. DUPONT Didier), MMES BARTHE Isabelle, BENABBAS Stéphanie, MM BIZET Régis, BONNEMENT Julien, MMES BONNET Catherine, BOULAS-DRETZ Sandrine, M. BOURGETEAU Pascal, MME BOURGOIN Martine, MM CANDELOT Bertrand, CARRE Christophe, CHOQUET Christophe, CONVERS Patrick, DE BEULE Olivier, MMES DELAMARRE Béatrice, DA SILVA Isabelle, MM DENEUFBOURG Xavier, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, DOVERGNE Samuel, DUBOUIL Bernard, MME ERCOLANO Magali, M FARCE Philippe, MME FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FOURNIER Alain, GAINON Christophe, GESBERT Laurent, GOURDOU Jean-Pierre, GREVIN Régis, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HAMOT Bertrand, HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, HUCHEZ Jean-Paul (suppléant de MME DUPONT Stéphanie), LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, LEFEVRE Jean-Charles, LEROY Gérard, MATTE Xavier, MICHEL Thierry, MME MOKRI Djamila, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PAUCELLIER Hervé, POINSARD Cédric, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), MME SOUDET, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle, MM WAFFELAERT Eric, WARME Philippe.

Soit 60 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient excusés : M. FONTAINE Patrice, MME LEFEVRE Maryse (suppléante de M. LEFEVRE François)

Etaient absents : MM BOURGEOIS Jérôme, COULON Olivier, MMES DESMEDT Yveline, GONTARCZYK Guy, ROUSSEAU Cyril, M. VAUCHELLE Patrick.

Ont donné procuration :

MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BOURGOUIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME DOLLEZ Colette (Saint-Just-en-Chaussée) à M. CHOQUET Christophe (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME LACOMBE Isabelle (Ravenel) à M. LEROY Gérard (Ravenel) ;

MME LEQUEN Astride (Avrechy) à M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) ;

M. MATRON Matthias (Saint-Just-en-Chaussée) à M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. PETIT Jean-Luc (Maignelay-Montigny) à M. NAVARRO Julien (Maignelay-Montigny) ;

M. SOETAERT Francis (Tricot) à MME FLANDRIN Joséane (Tricot) ;

MME WALLON Christine (Maignelay-Montigny) à MME MOKRI Djamila (Maignelay-Montigny) ;

A été élu secrétaire de séance : M. PAUCELLIER Hervé

La gestion du service d'eau potable nécessite de voter chaque année les tarifs à appliquer pour l'année à venir.

Comme prévu dans le protocole de transfert relatif à la prise de compétence Eau Potable, la réflexion sur le lissage et l'harmonisation progressive des factures d'eau des usagers est réalisée de manière progressive. La réflexion va se poursuivre au cours de l'année 2024 par la réalisation d'une étude sur l'harmonisation tarifaire dont les résultats seront connus après la période estivale.

Pour l'année 2024, des ajustements tarifaires sont nécessaires afin de prendre en compte le financement de travaux à venir (réhabilitation de châteaux d'eau, travaux sur la dénitratisation, etc.) sur les communes de Saint-Just-en-Chaussée, Moyenneville, Maignelay-Montigny et du Plessier-sur-Saint-Just.

Par ailleurs, il est proposé de mettre en place une augmentation de 0,02 € par an, pour l'ensemble des communes afin de prendre en compte l'impact de l'inflation supportée par la Régie.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2224-1 relatif aux services publics industriels et commerciaux ;

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment en matière d'eau potable ;

Considérant le coût du service à financer par les tarifs de l'eau ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré ;

A 67 (soixante-sept) voix POUR et 2 (deux) voix CONTRE,

FIXE les tarifs d'ouverture et de fermeture de compteur applicables au 1^{er} janvier 2024 pour les communes en régie à savoir Cernoy, Valescourt, Saint-Rémy-en-l'Eau, Avrechy, Airion, Angivillers, Lieuvillers, Erquinvillers, Cuignières, Noroy, Gannes, Saint-Just-en-Chaussée, Le Plessier-sur-Saint-Just, Quinquempoix, Coivrel, Ravenel et Léglantiers selon les montants indiqués dans le tableau ci-dessous :

Facturation de temps administratif	Montant forfaitaire
Ouverture de compteur	20 € HT
Fermeture de compteur	20 € HT

FIXE les tarifs du service d'eau potable applicables au 1^{er} janvier 2024 selon les montants indiqués dans les tableaux ci-dessous :

Communes en régie	Abonnement / semestre (€ HT/ semestre)	Redevance / m ³ (€ HT/m ³)
Valescourt Saint-Rémy-en-l'Eau Avrechy Airion Angivillers Lieuvillers Erquinvillers Cuignières Noroy		De 0 à 200 m ³ : 1,48 € De 200 à 400 m ³ : 1,38 € > à 400 m ³ : 1,28 €
Gannes	Type 1 : diamètres 15/20/25 : 15 € Type 2 : diamètres 30/40 : 25 €	1,82 €
Ravenel Léglantiers	Type 3 : diamètres 60/80/100 : 75 € Type 4 : diamètre > 1*00 : 125 €	2,18 €
Saint-Just-en-Chaussée		0 à 10 000 m ³ : 1,63 € > 10 000 m ³ : 1,40 €
Le Plessier-sur-Saint-Just		2,58 €
Quinquempoix		2,48 €
Cernoy		2,38 €
Coivrel		1,69 €

Communes en délégation de service	Abonnement / semestre (€ HT/ semestre)	Redevance / m ³ (€ HT/m ³)
Crèvecœur-le-Petit Ferrières Royaucourt Domfront Dompierre Godenvillers Le Ployron Tricot Le Frestoy-Vaux Courcelles-Epayelles	-	0,72 €
Brunvillers-la-Motte Plainval Sains-Morainvillers		1,12 €
Pronleroy Cressonsacq Grandvillers-aux-Bois Rouvillers	11,50 €	1,27 €
Montiers La Neuville-Roy	-	0,77 €
Saint-Martin-aux-Bois Montgérain Ménévillers	-	0,82 €
Moyenneville Wacquemoulin	-	0 à 250 m ³ : 1,02 € > 250 m ³ : 0,72 €
Bulles	10,00 €	2,10 €
Nourard-Le-Franc	-	1,11 €
Catillon-Fumechon	-	0,82 €
Wavignies	-	3,37 €
Maignelay-Montigny	-	0,84 €
Méry-la-Bataille	10,00 €	0,75 €
Welles-Pérennes	10,00 €	1,48 €

FIXE une augmentation de 0,02 € par an pour l'ensemble des redevances afin de prendre en considération les augmentations dues à l'inflation.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

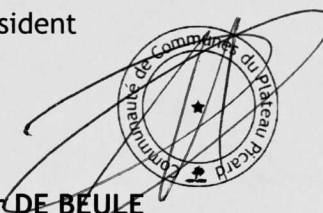
Le secrétaire de séance



Hervé PAUCELLIER

Acte publié ou notifié le 20 décembre 2023

Le Président



Olivier DE BEULE

Accusé de réception en préfecture
060-246000566-20231214-23C0814-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023